

**3107.** Installations de conversion de l'uranium et du plutonium destinées à la fabrication d'éléments combustibles et à la séparation des isotopes d'uranium, telles que définies en 3104. et 3105. respectivement, et équipement spécialement conçu ou préparé à cette fin.

**3107.1** Installations de conversion de l'uranium et équipement spécialement conçu ou préparé à cette fin, comprenant :

1. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion des concentrés de minerai d'uranium en  $UO_3$ .
2. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UO_3$  en  $UF_6$ .
3. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UO_3$  en  $UO_2$ .
4. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UO_2$  en  $UF_4$ .
5. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UF_4$  en  $UF_6$ .
6. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UF_4$  en U métallique.
7. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UF_6$  en  $UO_2$ .
8. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UF_6$  en  $UF_4$ .
9. Systèmes spécialement conçus ou préparés pour la conversion d' $UO_2$  en  $UCl_4$ .

**3107.2** Installations de conversion du plutonium et équipement spécialement conçu ou préparé à cette fin, comprenant :

1. **Système de conversion du nitrate de plutonium en oxyde de plutonium**  
Systèmes complets spécialement conçus ou préparés pour convertir du nitrate de plutonium en oxyde de plutonium, particulièrement adaptés pour éviter les effets de criticité et des rayonnements, et pour diminuer le plus possible les risques d'intoxication.
2. **Système de production de plutonium métallique**  
Systèmes complets spécialement conçus ou préparés pour produire du plutonium métallique, particulièrement adaptés pour éviter les effets de criticité et des rayonnements, et pour diminuer le plus possible les risques d'intoxication.

**3108.** Composants de l'équipement nucléaire contrôlé mentionné aux paragraphes 3101. à 3107.

**3110.** Renseignements sur l'équipement nucléaire contrôlé

Données techniques comprenant, sans s'y limiter, dessins techniques, modèles, négatifs et épreuves photographiques, enregistrements, données de conception, manuels techniques et manuels d'exploitation sous une forme écrite ou enregistrée sur d'autres supports ou dispositifs tels que disques, bandes magnétiques et mémoires mortes pour la conception, la production, la construction, l'exploitation ou l'entretien de tout article figurant dans le Groupe 3, à l'exception des données mises à la disposition du public (par exemple les données figurant dans des livres ou périodiques publiés, ou données mises à la disposition des intéressés sans restriction lors d'une diffusion ultérieure).